

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

AMENDEMENT

N ° II-CF121

présenté par
Mme Magnier, Mme Lemoine et M. Ledoux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.